

CHEVERNY.INFOS



Mairie de Cheverny

Horaires d'ouverture :

Mardi et vendredi :
9h-12h / 14h-16h30

Mercredi et jeudi :
9h-12h
Samedi
9h-12h

www.mairie-cheverny.com
mairie.cheverny@orange.fr

SOMMAIRE

| | |
|--|-------|
| Mot du maire | |
| Maison de Santé Universitaire 1 | |
| En direct de la mairie | 2 |
| Compte rendus des Conseils municipaux | 3 - 4 |
| En direct de la mairie (suite) | 5 |
| En direct de l'Agglo Agenda | 6 |



**Bulletin municipal
Jan / Fév / Mars 2015**

EDITO DU MAIRE

Chevernoises, Chevernois,

Revenons quelques instants sur cette cérémonie des vœux qui a rassemblé beaucoup de monde à la salle des fêtes de Cheverny. Une opportunité pour présenter le bilan 2014 mais aussi les projets de 2015.

Le Conseil des sages a exprimé sa volonté de tenir son rôle et de faire des propositions pour la commune. Le Conseil des jeunes a également affiché son dynamisme pour donner aussi un point de vue sur ses attentes. Ces deux instances illustrent l'intergénération qui s'associe pour un « mieux vivre ensemble ». C'est à l'issue de cette cérémonie que Monsieur Bernard Sinet a reçu son titre de Maire Honoraire de la commune pour ses 37 années d'implication à la mairie.

L'actualité de la commune se décline en divers sujets : la préparation du budget 2015 en cours d'élaboration, la fin de la procédure de relèvement de sépultures qui va permettre de consolider la gestion des concessions mais aussi de réaliser des travaux pour le stationnement, enfin l'ouverture imminente de la maison médicale qui sera un rendez-vous important.

Les derniers chiffres de l'Insee illustrent le dynamisme de la commune puisqu'à compter du 1er Janvier 2015, la commune se compose officiellement de 1001 habitants soit 20 habitants de plus qu'au 1er janvier 2014.

Avec l'ensemble du conseil municipal, je vous adresse tous mes vœux pour cette nouvelle année et vous souhaite à tous une belle réussite dans ce que vous aurez envie de mettre en œuvre, et surtout toute l'énergie nécessaire pour y parvenir.

Bien à vous
Lionella Gallard, Maire de Cheverny

Maison de Santé Universitaire

Ouverture prévue le 31 mars 2015.

Après une longue gestation et près d'un an de travaux, le chantier de la Maison de Santé Universitaire arrive à son terme. A quelques semaines de son ouverture, il ne reste que quelques interventions de finitions et le parking à terminer.

Ce projet, construit par la commune, porté par les conseils municipaux d'hier et d'aujourd'hui, permettra aux habitants de Cheverny et des alentours de bénéficier d'un outil performant et innovant : il constitue un modèle unique en Loir-et-Cher à la fois lieu de soins, lieu de formation et de recherche pour les futurs médecins.

Le Dr Renoux, Maître de Conférence Associé à la faculté de médecine de Tours, coordonnera l'ensemble des activités pédagogiques au sein de la MSU. L'objectif étant d'accueillir, sur le regroupement universitaire comprenant Cheverny, des internes en médecine mais aussi des « groupes d'échanges de pratiques » dédiés à tous les internes du Loir-et-Cher et validant leur diplôme.

Au sein de la MSU, la « recherche en médecine générale » pourra être abordée selon plusieurs champs et avoir pour thème l'évaluation du fonctionnement de la structure, sur le fond comme sur la forme.

Nous espérons que cette expérience suscitera chez les futurs jeunes médecins l'envie de revenir exercer leur métier dans nos belles campagnes.

Coordonnées :
Maison de Santé Universitaire
36 route de Romorantin
Tél : 02 54 79 96 80 (n° inchangé)

Voici l'équipe médicale presque au complet à quelques infirmières près :

De gauche à droite le docteur Jeanne Moussu, le docteur Ludivine Barbeau, l'infirmière Caroline Brinet, la secrétaire Irène Poidevin, le docteur Jean-Marie Gâteau qui assurera le service de remplacement et enfin le docteur Cécile Renoux.



Personnel communal

Présentation d'un nouvel arrivant au service technique :

Rémi Pelé est né à Romorantin-Lantenay le 22 Avril 1999, il réside à la Vernelle dans l'Indre.

Il est au lycée horticole de Blois et travaille sous contrat en alternance avec la commune de Cheverny depuis le 1^{er} décembre 2014.

Encadré par son maître de stage, il se prédestine à un CAP aménagements paysagers qu'il passera dans deux ans.

Toute l'équipe communale lui souhaite une belle réussite tant sur son parcours d'étude que sur le plan professionnel.



Transport scolaire

Accompagnement :

Depuis le 1^{er} janvier 2015, Elodie DENIAU, employée communale, assure l'accompagnement des enfants dans le car : les mardis et jeudis de 7 h 45 à 9 h, les mercredis de 12 h à 13 h et tous les soirs de 16 h 30 à 17 h 30. Ce service, conseillé mais non obligatoire, restera gratuit jusqu'au mois de juin. A partir de la rentrée prochaine, il sera étendu à tous les jours de la semaine et donnera lieu à participation des familles.

Parcours :

Il est plus sécurisé et plus court (1 h au lieu de 1 h 30). La nouvelle grille a été adressée aux parents qui en avaient été informés en fin d'année 2014. (à consulter sur le site internet)

Règlement intérieur :

Pour compléter la présence d'Elodie DENIAU, un règlement a été mis en place et envoyé aux parents début février. (à consulter sur le site internet)

Sécurité des enfants :

Pensez à équiper vos enfants de gilets jaunes afin qu'ils soient mieux vus par les automobilistes.

Etat civil

Naissances :

Defossez Montaine 1^{er} janvier

Mariage :

Guilbert Delphine
et Tisserand Francis 6 décembre

Décès :

Lecomte Gizelle 15 Octobre
Dilaj Michel 31 décembre
Ducolombier Daniel 24 janvier
Chenu Henri 26 janvier

Détecteurs de fumée

Au plus tard le 8 mars 2015, tous les logements devront être équipés d'au moins un détecteur de fumée. Celui-ci devra être installé le plus haut possible dans un lieu de circulation ou dans le dégagement desservant les chambres.

Attention : En cas de démarchage à domicile, sachez qu'il n'existe pas d'installateur diplômé, agréé ou mandaté par l'Etat et que le coût moyen d'un détecteur varie de 15 à 50 €.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre assureur.

Enquête publique

AVIS ENQUETE PUBLIQUE ALIENATION DU CHEMIN RURAL N° 71

Une enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural n°71 aura lieu du mardi 24 février 2015 à 14 h au vendredi 13 mars 2015 à 17 h inclus. Le dossier est consultable en mairie aux jours et heures suivants :

Mardi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
Mercredi et jeudi de 9 h à 12 h.

Vous pourrez consigner vos observations sur un registre ouvert à cet effet ou également les adresser par écrit au commissaire-enquêteur M. CORBEL Yves à l'adresse suivante :

Mairie de Cheverny – Place de l'Eglise – 41700 Cheverny.

M. CORBEL Yves tiendra une permanence en mairie (salle du conseil) le mardi 24 février 2015 de 14 h à 17 h et le vendredi 13 mars 2015 de 14 h à 17 h.

Elections départementales

Dimanches 22 et 29 mars 2015 :

Le bureau de vote, salle du conseil de la mairie, sera ouvert de 8 h à 18 h. Pour voter se munir de votre carte d'électeur et d'une pièce d'identité. La circonscription électorale pour l'élection des conseillers départementaux est le canton.

Le découpage cantonal a été redessiné, chacun de ces cantons rénovés élit deux conseillers départementaux qui siègeront au Conseil Départemental (ex Conseil Général). Les candidats se présentent en binôme avec chacun un suppléant. Chaque binôme est obligatoirement composé d'un homme et d'une femme et cette parité se décline aussi pour les suppléants. Les élections départementales sont organisées au mode de scrutin binominal à deux tours sans possibilité de rature ni ajout sur le bulletin de vote (sinon le vote est nul). Les conseillers départementaux sont élus pour six ans. Cheverny a été rattaché au canton de Vineuil. Le canton de Vineuil regroupe les communes de Blois-Vienne (une partie), Vineuil, St Gervais, Cellettes, Chitenay, Cormeray, Cheverny, Cour-Cheverny. Pour tous renseignements consultez le site : www.loir-et-cher.gouv.fr

Centre Intercommunal d'Action Sociale du Blaisois (CIAS)

Centre Intercommunal d'Action Sociale du Blaisois Mme Marion POINT (tél : 02 54 57 41 80) vous accueille à la mairie de Cour-Cheverny le 1^{er} jeudi de chaque mois, de 14 h à 17 h.

(Les permanences de Mme Colette COMMON ne sont plus assurées)

Conseil municipal du 3 novembre 2014

Règlement salle des fêtes - Associations communales, intercommunales, et hors commune : tarifs salle des fêtes.
Après avoir été remanié, il entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

Projet d'acquisition d'une maison place de l'Eglise : demande de subvention auprès du Conseil Général au titre de la DSR (Dotation Solidarité Rurale) 2015

Le conseil valide la demande de subvention ainsi que la sollicitation de la réserve parlementaire de Madame Gourault.

Création point propreté Route du Bûcher : acquisition d'un terrain

Son prix est de 600 € pour une superficie de 300 m², majoré des frais d'arpentage et de notaire. L'acquisition de ce terrain est acceptée par l'ensemble du Conseil.

Espaces verts : recrutement d'un apprenti : Rémy PELLE, qui prépare un CAP de travaux paysagers, a été sélectionné. Son salaire sera de 361,34 € la 1^{ère} année et de 534,79 € la 2^{ème} année, sans charges patronales puisqu'il s'agit d'un contrat en apprentissage. Il débutera le 1^{er} décembre sur la commune. Cédric BLASIUS sera son maître de stage. L'ensemble du Conseil est d'accord pour ce recrutement.

Admissions en non-valeur : Il s'agit de différences de sommes en comptabilité : l'une est de 7,70 €, l'autre de 0,04 €. Nous admettons ces écarts.

Projet d'acquisition tondeuse autoportée : Nous devons équiper les employés communaux avec du matériel adéquat, dès le printemps prochain. En fonction des critères de choix, les devis varient de 3 000 à 11 000 €.

Voyage scolaire : 14 élèves de Cheverny, en CM1 et CM2, partiront en « classe découverte » en décembre. Une participation de 40 % des communes de Cour-Cheverny et Cheverny est proposée aux familles, ce qui nous revient à 115,36 € par enfant, soit 1 615,04 € au total.

Jouets de Noël : Les élèves de maternelle de l'Ecole Saint-Louis reçoivent un jouet d'une valeur de 10 €. Dix-huit enfants (9 de Cheverny et 9 hors commune) sont concernés. Le coût total est donc de 180 €.

Double récompense : Une 2^{ème} fleur au « concours des villes et villages fleuris » et le prix régional de la biodiversité. Cheverny est la première commune de la région à obtenir cette distinction. La remise des prix aura lieu le 12 novembre à Orléans.

Comice agricole : Monsieur DEGRUELLE propose de nous porter candidat pour l'organisation d'un Comice agricole dans les années à venir. Nous allons y réfléchir.

Distribution des colis de Noël : Environ 115 foyers sont concernés. Une répartition par secteur sera organisée pour une distribution par les élus du conseil municipal dans les semaines 50 et 51.

Conseil municipal du 1^{er} décembre 2014

Règlement du cimetière

Modification de l'article 10 concernant les personnes ayant droit à une sépulture dans le cimetière de la commune et les termes de l'article 37.

Aliénation du Chemin Rural n° 71

Une enquête publique avec un commissaire enquêteur doit avoir lieu pour étudier la faisabilité du projet.

Restaurant « Le Pinocchio » : redevance d'occupation du domaine public

La redevance a été fixée 13 €/m².

Atelier communal et toilettes publiques : compteurs d'eau divisionnaires

Leur pose est indispensable pour différencier les coûts de l'assainissement et de la consommation. Les travaux seront réalisés par VEOLIA pour un montant de 1 375 € HT (1 650 € TTC).

Eclairage public Rue de l'Argonne : dispositif de branchement pour illuminations

Le SIDELC profitera des travaux pour faire installer, en usine, les prises sur 4 des 10 lampadaires. Chaque prise coûte 179 €, ce qui fait un total de 716 € HT, soit 859,20 € TTC.

Personnel communal

- ✓ *Titularisation de Madame BAPTISTA et de Monsieur BLASIUS :* Madame BAPTISTA sera titularisée à partir du 1^{er} février 2015 et Monsieur BLASIUS à partir du 1^{er} janvier 2015.
- ✓ *Avenant au contrat de Madame DENIAU :* suite à la réunion concernant le transport scolaire le 28 novembre dernier, et en accord avec la Société SIMPLON, le parcours a été revu à partir du 5 janvier 2015 (plus court : 1 h au lieu de 1 h 30 et sécurisé : la route de Fougères sera empruntée dans l'autre sens pour plus de visibilité.)

Madame DENIAU bénéficiera d'un temps plein à partir de janvier 2015 et accompagnera, à titre expérimental jusqu'en juin, les enfants dans le car les mardis et jeudis matin, le mercredi midi et tous les soirs. Si cette expérience est concluante, elle sera reconduite à partir de septembre, avec participation financière demandée aux familles.

Conseil municipal du 1^{er} décembre 2014 (suite)

Agglopolys : convention pour la gestion de mise en place d'une formation certiphyto 2015

D'une durée de 2 jours, elle est obligatoire et revient à 150 € par agent.

Ecole publique : participation spectacle Noël

Les deux écoles seront, le 19 décembre, à la salle des fêtes de Cour-Cheverny. Il revient à 3,15 € par enfant, soit un coût total de 220,50 € pour 70 enfants (goûter + spectacle).

Budget : décision modificative de la taxe aménagement de la Maison Santé Universitaire

Cette taxe est de 3 331 € + 666 €. La commune récupère la part communale.

Festival des Arts de la rue : décision modificative à faire en raison de dépenses moins élevées que prévues. La subvention du Leader est moins importante (12 382,45 €) ; l'autofinancement est donc de 1 269,43 €.

Arrêt de bus « Les Saules » : le Conseil Général ferme cet arrêt, trop dangereux. De plus, il n'y a plus d'élèves à cet endroit.

Prévention routière : La commune est candidate pour organiser avec la Préfecture une formation gratuite des seniors aux nouvelles réglementations par un moniteur d'auto-école bénévole. Une exposition sera organisée en avril 2015 à la salle des fêtes. Une réflexion est en cours pour y associer le conseil des jeunes.

Voisins vigilants : quelques incidents sont survenus à Villavrain. Les gendarmes ont été prévenus. Une réunion est prévue avec les 5 référents et l'adjudant de la gendarmerie le 9 décembre à 19 h. Mme le Maire propose de nommer Fabrice GOUNY comme référent pour Villavrain. Une mise en place dans le bourg est également souhaitable. Une baisse de 40 % des délits a été constatée grâce à cette méthode dans les secteurs qui ont mis en place ce dispositif.

Conseil municipal du 5 janvier 2015

Cimetière - délibération « reprise concessions à l'état abandon »

La procédure a fait état d'un premier procès-verbal le 22 octobre 2003 et d'un deuxième le 3 décembre 2014. Soixante-six concessions de plus de trente ans sont concernées pour lesquelles :

- certains descendants ont déclaré ne pas vouloir la (ou les) reprendre,
- aucun descendant ne s'est manifesté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que :

- les concessions listées dans le constat du 3 décembre sont à l'état d'abandon,
- Mme le Maire est autorisée à reprendre ces concessions au nom de la commune et à les remettre en service pour de nouvelles inhumations.

MSU (Maison Santé Universitaire)

- ✓ *Entreprise GUIGNEBERT : contrat sous-traitance SERVA T.P*

Le Conseil Municipal accepte la réalisation d'une rampe d'accès pour les personnes handicapées, d'un montant de 2 695,84 € HT, par la Société SERVA TP sous-traitant de l'entreprise Guignebert

- ✓ *Entreprise GIRARD : avenant aménagement parking – espace paysagers*

Afin de réduire l'entretien d'espaces verts, une partie sera remplacée par des gravillons blancs (nidagravel) sur les places de parking (sauf celle réservée aux personnes à mobilité réduite). Cette modification génère un surcoût de 1 310 € HT. Le Conseil Municipal accepte de passer un avenant avec l'entreprise GIRARD.

Aliénation du chemin rural n° 71

Monsieur TINSEAU et Monsieur DILLON souhaitent acquérir tout ou partie du chemin. Cette aliénation est soumise à une procédure d'enquête publique. Le chemin sera borné. Le service des Domaines a évalué le prix du m² à 1,30 €.

Déclaration préalable à l'édification d'une clôture

Sont considérés comme clôture : les murs, treillis, pieux, palissades, grilles, barbelés, grillages, portes de clôture, destinés à fermer un passage ou un espace. Une haie vive n'est pas considérée comme une clôture.

Le Conseil Municipal, décide d'instaurer la procédure de déclaration préalable à l'édification d'une clôture sur l'intégralité du territoire communal.

Déclaration préalable permis de démolir

Le Conseil Municipal, décide d'instaurer la procédure du permis de démolir sur l'intégralité du territoire communal.

Réalisation d'une haie en charmille en bordure de R.D 102 en face au mur d'enceinte du château situé à l'entrée de l'agglomération. Le devis de l'entreprise BOUCHÉ Christian, d'un montant de 302,50 € TTC pour la fourniture de charmilles d'une hauteur de 60/80, est retenu.

Compte rendu du Conseil Municipal des Jeunes du 19 décembre

Nous avons été invités par Mme le Maire à la cérémonie des vœux de la municipalité, le Samedi 10 Janvier 2015 à 18 h 00 à la salle des fêtes de Cheverny.

M. Laurent Joubert, président du club moto-quad de Cheverny nous invite à faire une initiation gratuite. Nous avons pensé au dimanche 19 avril. Il faut voir avec lui s'il est disponible pour lui proposer des dates et pour toutes questions diverses.

Organisation d'un « Samedi Propreté », il faut voir avec E-Leclerc pour du matériel (gants, sacs-poubelle ...), il faut aussi prévoir une date, il serait donc nécessaire d'avoir un représentant du Conseil des Jeunes à la réunion du Mardi 6 Janvier à 17h15 où il y aura un employé communal et les élus pour parler de cette journée.

La commune souhaite organiser une activité découverte de la biodiversité de Cheverny. Ce sujet sera traité un petit peu plus tard, quand nous serons au point sur les activités précédentes.

Nous souhaiterions que le site de la commune soit plus animé, il faudrait y ajouter le compte-rendu et/ou des informations diverses sur la vie de la commune.

Le conseil des sages



Le conseil des sages installé depuis le mois de novembre est composé (de gauche à droite) de M. Dessailly Yves, Mme Beltran Chantal, M. Fort Jean-Louis, Mme Julien Jane, Mme Rilly Marinette, M. Cheron Claude et M. Descombes Jean. Ce conseil se propose d'écouter, d'observer et de faire suivre les informations collectées par nos concitoyens sur différents thèmes qu'ils souhaitent voir aborder.

Celui-ci se réunit alors pour en débattre, les examiner, et transmet sa réflexion avec le plus de recul possible, au référent en charge du conseil des sages, M. Pascal Chevallier.

Vous serez informé de leur action par le biais du bulletin municipal et du site internet. Le conseil des sages souhaite être à l'écoute des habitants et contribuer ainsi, modestement et avec enthousiasme, à améliorer la qualité de la vie et du mieux vivre ensemble à Cheverny toutes générations confondues.

Collecte des déchets


Un point tri est en cours d'aménagement dans la plaine de Villavrain.




Le geste éco-citoyen du trimestre


Préserver notre environnement est l'affaire de tous


A l'occasion de la mise en place de notre aire de tri dans la plaine de Villavrain, voici quelques conseils pour bien gérer vos déchets :


 **Je trie mes déchets** (emballages, verre, papier...) en tenant compte des consignes et les dépose dans les bacs à déchets : le vert pour le verre, le bleu pour le papier et le carton, et le jaune pour les bouteilles plastiques.

 **Je dépose à la déchetterie** mes restes de peintures, de solvants usagés ou d'huiles usagées plutôt que de les mettre aux égouts. Un litre d'huile peut couvrir une surface de 1000 m² d'eau.

 **Je fabrique mon propre compost**, une solution facile, économique et écologique. 1/3 des déchets qui finissent dans nos poubelles peuvent être compostés : épluchures ménagères, déchets de cuisine (coquilles d'œuf, marc de café, pain, cendre) et tontes de gazon et constituent le meilleur engrais naturel.

 **Je trouve une seconde vie à mes déchets** Certains objets peuvent trouver une utilité auprès d'autres habitants. Les meubles, livres, vêtements et chaussures peuvent être collectés par les compagnons d'Emmaüs.

 **J'évite les produits avec des emballages surdimensionnés.** J'achète mes produits en vrac ou "à la coupe" car ils ne présentent pas de suremballage.

 **Je consomme l'eau du robinet** A Cheverny notre eau de consommation est de très bonne qualité

Chaque année nous produisons individuellement 354 kg de déchets ! C'est trop ! Adoptons les bons gestes.

Plus de gaspillage et moins de déchets !

Journée citoyenne :

Mercredi 6 mai 2015 de 10 h à 17 h

Cette journée est proposée par le Conseil des Jeunes en collaboration avec le Conseil des Sages.

Différentes activités seront proposées aux jeunes Chevernois, de 12 à 18 ans : désherbage, plantations et peinture...

Ces ateliers citoyens seront l'occasion de mobiliser les jeunes et de participer ensemble à l'entretien de notre belle commune (Réservation à la mairie : 02 54 79 97 78 avant le 15/04/15) Apporter son pique-nique, le goûter sera offert par la commune à tous les participants.

Les bibliothèques de l'agglo : La culture pour tous

En direct de l'Agglo



2 espaces sont à votre disposition à Blois :

- ✓ La bibliothèque Abbé Grégoire, place Jean Jaurès
- ✓ La médiathèque, rue Vasco de Gama

À la bibliothèque, gratuitement et sans aucune formalité, vous pouvez participer à tous les rendez-vous programmés, vous pouvez aussi consulter sur place tous les documents et utiliser les ressources disponibles.

Vous pouvez également emprunter des musiques et des films du monde entier, des revues, des livres documentaires, des romans de tous genres littéraires et pour tous les âges, des bandes dessinées, des mangas, des partitions, des livres en gros caractères, des méthodes de langue, des livres en langues étrangères, des textes enregistrés. Pour cela il vous suffit tout simplement de prendre une inscription valable un an.

De nombreux autres services sont proposés : formation, conférences, écrivain public etc.

L'abonnement est à partir de 13,50 € par an, et gratuit pour les moins de 25 ans. N'hésitez pas à en profiter

Informations et contact : Bibliothèque Abbé Grégoire : **02 54 56 27 40** Médiathèque : **02 54 43 31 13** <http://biblio.ville-blois.fr/>

A vos agendas

« Mille lectures d'hiver »

Le comédien Antoine Sterne viendra lire "**Anima Motrix**" de Arno Bertina

dimanche 22 février à 17h30 à la salle des séniors de Cheverny.

À l'issue de la lecture un verre de l'amitié sera proposé. (Entrée libre)

Il était une voix

Samedi 28 février à 20 h 30 à la salle des fêtes de Cour-Cheverny :

Concert lyrique « A l'opéra ce soir », première partie Il était une voix. Entrée 15 €.

Renseignements / Réservations 06 11 31 10 68

Dimanche 1^{er} mars à 15 h à la salle des fêtes de Cour-Cheverny :

Thé dansant « Orchestre Christian William ». Entrée 12 €.

Renseignements / Réservations 02 54 79 82 16 / 02 54 20 24 36

Le Club des Séniors

L'**Assemblée Générale** du Club des Séniors se tiendra le **jeudi 5 mars** à la salle des fêtes de Cheverny à 11 h précises.

Marathon de Cheverny

Dimanche 12 avril : Départ 9 h



La lyre

Samedi 14 mars à partir de 20 h 30 à la salle des fêtes de Cour-Cheverny

Soirée choucroute 27 € par personne 12 € pour les enfants.

Renseignements / Réservations 02 54 79 29 51 / 02 54 79 90 65

Ecole Saint Louis

Samedi 21 Mars : Portes ouvertes de l'école Saint Louis de 10 h à 13 h.

Samedi 28 Mars : Carnaval avec participation de la lyre.

Départ à la mairie de Cour-Cheverny à 10 h.

Randonnée pédestre de « l'Etoile »

Dimanche 26 avril à Cheverny l'ESCCC organise une **randonnée pédestre**.

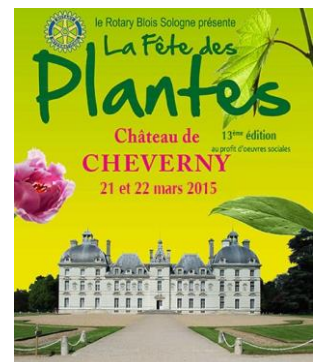
4 parcours 8, 12, 15 et 20 km. Passage dans le Parc du Château de Cheverny.

Ravitaillements - Verre de l'Amitié à l'arrivée

Inscription de 7 h 00 à 9 h 30 – Place de l'église de Cheverny

Fête des plantes

Samedi 21 et dimanche 22 mars



Elections départementales

Dimanche 22 et dimanche 29 mars

Salle du conseil de la mairie de 8 h à 18 h